

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

<u>Etaient présents</u>: Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés: Albane VIDELIER, pouvoir à Guillaume PIARD

Absents: /

Secrétaire de séance : Christine BARTHE WEBER.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance. Christine BARTHE WEBER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Non préemption parcelle AO 8 la chaille non bâti AB 237 à la cotette non bâti
- <u>Plainte de Monsieur KREIS</u> à propos du bruit occasionné par les jeunes et les ballons au terrain de basket. Monsieur le maire va lui rendre visite. Nous ne pouvons réaménager l'aire de jeu actuellement ni limiter l'accès des enfants à ce parc nous allons rechercher une solution afin de limiter les nuisances.
- <u>La compagnie Migration</u> demande une résidence sur le parc du 29 mars au 1^{er} avril pour la préparation d'un spectacle une convention pour les accueillir va être signé avec scène du Jura. Ils recherchent une possibilité de repas sur place.
- <u>Dommages sur le bâtiment de la mairie</u> côté Ouest l'expert devait passer le 10 mars, l'assurance a reporté le rendez-vous. La date reste à définir.
- Dommage sur le bâtiment de la salle des fêtes : La porte de l'accès de secours a été fracturée. Un dépôt de plainte est en cours et des devis vont devoir se faire pour réparer cette porte ou certainement la changer complètement.
- <u>L'ancienne école</u> a été vidée en grande partie par nos soins. Un gros tri a été fait par les élus. Le sujet de l'avenir de ce bâtiment est en cours de réflexion. En attendant les moyens financiers pour réhabiliter ce bâtiment nous allons procéder à la vente des meubles objets pouvant intéresser les habitants.
- <u>Sanitaires de Vatagna</u> Une recherche de solution pour les rendre à nouveau fonctionnels est en cours, en effet des frais ont été engagés pour construire ce bâtiment, il peut être utile notamment pour les randonneurs l'été ou les boulistes et il est constamment fermé.
- <u>Défibrillateur de Vatagna</u>: Voir si déplacement possible afin de ne pas nuire à l'esthétisme de la chapelle. Cet appareil a besoin d'être constamment alimenté en électricité, il pourrait être fixé vers le tableau d'affichage.
- <u>Éclairage public</u>: Une rencontre aura lieu avec monsieur Alain PAIN de Perrigny pour avoir son retour sur l'organisation des changements de luminaires sur sa commune. Une charte a déjà été établie en 2019 avec le Sidec. Une entrevue devra avoir lieu pour définir toutes les modifications, de nombreux éclairage ne sont plus aux normes et n'ont plus de pièces de rechange. Nous devons évaluer le coût et les subventions possibles.
- <u>Passage du tour du Jura</u> à Montaigu le 17 avril. Cette course classée en épreuve nationale désormais va passer par Vatagna traversée montaigu pour redescendre route de Macornay. Les bénévoles seront les bienvenus pour aider l'organisation de cet évènement.
- <u>Élections</u> régionales et départementales les 13, 20 juin 2021. Les deux élections auront lieu le même jour
- Déboisement et éclaircissement du chemin de « sous l'auge » qui relie la rue du petit bourg au croisement de la route de Montaigu et de la Fournette. Ce travail associant les élus de la commune et les

- propriétaires des parcelles ouvre la vue sur ce secteur du village et offre de nouvelles perspectives d'utilisation des parcelles (vergers, jardins etc etc)
- Route qui descend à Macornay: trop de circulation et de plaintes de promeneurs sur la route. Les panneaux devront être déplacés afin d'être plus visible des automobilistes qui « ne les voient pas ».

3 - ACCORD DE PRINCIPE SUR LE FINANCEMENT ET LA REMISE EN ETAT DES OUVRAGES D'ARTS COMMUNAUTAIRES

Il s'agit des ouvrages réalisés après-guerre. Sur Montaigu :

- Le Pont de la Mouille qui est mitoyen avec Perrigny,
- Le Pont de Vatagna, copropriété de Montaigu, Perrigny et Conliège
- Les ponts du centre équestre ainsi que le Pont du Golf de Vernantois, mitoyens avec Moiron.

Un ouvrage est à rénover menaçant de s'effondrer alors qu'il est utilisé par des véhicules; le pont du centre équestre copropriété de Moiron et Montaigu

ECLA , dans sa compétence, va prendre en charge l'entretien des ouvrages d'art mais auparavant fait un diagnostic de leur état. Ce bilan fait et pour les ouvrages nécessitant des travaux, ECLA prend à sa charge 60% du coût de l'opération., le reste à charge revient aux communes. Concernant ce pont les communes de Moiron et Montaigu vont se partager le coût de 24 000 ϵ soit ; 12 000 ϵ par commune. Les travaux faits, ECLA prendra en charge les coûts éventuels à venir entièrement.

Vote: 11 voix pour

4 - MISE A JOUR DU CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Guillaume PIARD nous présente la carte des voies de Montaigu -Vatagna dont l'entretien dépend de la communauté d'Agglo autrefois Val de Sorne désormais ECLA. (Les routes départementales dépendent bien sûr du département.) Les voies communautaires sont entretenues par ECLA en ce qui concerne la bande de roulement. Seule la place Rouget de Lisle est à la charge de la commune. A ce jour la route du Solitaire n'est pas concernée car elle se situe sur le domaine privé de la Commune et non sur le Domaine Public.

Vote: 11 voix pour

5 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le maire quitte la séance

Compte administratif présenté par Marion RIVERA adjointe

BUDGET LOTISSEMENT

Aucune recette et aucune dépense sur les 2 sections. Aucune affectation de résultat.

Vote : 10 voix pour

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	193 859,84 €	56 353,92 €
Recettes	284 813,02 €	1 719,68 €
Résultat	56 054,15 €	93 114,86 €
antérieur		
Résultat	147 007,33 €	38 480,62 €

Affectation du résultat au 1068 budget 2021 : 147 007,33 €

Vote: 10 voix pour

6 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Monsieur le maire reprend place

Après pointage, les 2 comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs de la commune.

Vote: 11 voix pour

7 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Suite à rencontre avec monsieur LAVIER, conseiller aux décideurs locaux, il ressort que :

- La capacité d'autofinancement de Montaigu est inférieure à la moyenne des communes de même catégorie :

Moyenne jurassienne : 123€ / habitant - Montaigu : 83 € / habitant

Les taux de fiscalités de la commune de Montaigu sont inférieurs à la moyenne jurassienne :
Moyenne jurassienne : 24,36
Montaigu : 12 pour le foncier bâti et 23,14 pour le foncier non bâti

Monsieur le maire propose d'augmenter chaque taux d'un point. Une proposition est faite d'augmenter de 2 points et de ne plus toucher à la fiscalité au cours du mandat ; la fiscalité est toujours un sujet sensible pour les habitants mais c'est le seul levier financier pour permettre de leur assurer la qualité de vie et la sécurité.

Vote: 11 voix pour augmenter de 2 points le taux pour le foncier non bâti. 8 voix pour augmenter de 2 points le taux pour le foncier bâti. 3 pour augmenter d'1 point Le conseil municipal décide d'augmenter de 2 points chaque taxe.

8 - PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES RISQUANT D'ETRE COMPROMISES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux de 15 %.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Vote: 11 voix pour

9 - VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL – ANCIENNE CURE

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser d'investissements colossaux notamment relatifs aux normes d'accessibilités,

Considérant par ailleurs, que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment la viabilisation des terrains du futur lotissement de Vatagna ainsi que la possible réfection de l'ancienne école maternelle;

Considérant que laissé le bâtiment en l'état laissait de forte chance de le voir se dégrader fortement

Considérant l'estimation de ce bâtiment par deux agences immobilières d'un montant fixé entre 120 000 € et 150 000 €,

Le conseil municipal:

Donne une suite favorable à cette proposition pour un prix de vente supérieur ou égal à 150 000 € Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires y compris les diagnostiques essentiels pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du Code général des collectivités territoriales,

Charge Monsieur Le Maire, en particulier, d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Vote: 11 voix pour toutes les clauses hormis le prix de vente 6 voix pour 150 000 € minimum, 5 pour 120 000€ minimum.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Retour Commission Finances d'ECLA

Situation économique de la Communauté d'Agglomération est très délicate.

En proportion par la part des recettes relatives à l'activité économique et aux recettes de l'état ont largement diminué ces 10 dernières années.

Cependant les emprunts en cours des gros équipements d'ECLA (piscine, 4 cinémas, ...) sont toujours en cours sur les mêmes mensualités ce qui met la Collectivité en grande difficulté.

Les projets potentiels? Rocade 14 M, cité des Sports, crèche Victor HUGO,

25 M pour mise à jour du réseau d'assainissement. Coût 230 €/habitant montant élevé, mais service à la population important. Que faire pour 2021? Année blanche? Perte de compétence?

Les recettes fiscales actuelles : Taxe d'habitation : 5.2 M - Taxe foncière : 0.5 M - CFE impôt entreprises : 3 M - CVAE : 2.8 M

Etude des taux en cours et proposition et vote au prochain conseil communautaire.

Retour Commission Voirie ECLA

La Commission portait sur le sujet de l'entretien des ouvrages d'art. Au titre de la Compétence Voirie, ECLA a, à sa charge l'entretien des ouvrages d'art communautaires. Cependant ce transfert ne peut s'effectuer que si l'ouvrage est en bon état. Le cas inverse, ECLA propose que la première intervention soit répartie comme suit : 40 % Commune / 60 % ECLA

3 ouvrages sur la Commune de Montaigu sont concernés

Commissions communales

Aménagement Travaux Entretien:

Un diagnostic de la signalisation verticale est en cours. En effet, de nombreux panneaux n'ont soit plus lieu d'être, soit à remplacer.

Conformément aux engagements pris avant les élections, nous souhaitons interroger le devenir et l'aménagement de l'artère principale du Village. Si nos moyens économiques sont très faibles, il semble important d'anticiper les 18 mois de travaux prévus sur la RD52 afin d'éviter que l'ensemble du trafic se reporte sur le village.

Sur ce sujet, nous souhaitons rencontrer les habitants pour avoir leur point de vue, afin ensuite de trouver des solutions à moindres coûts qui apaisent la circulation des véhicules motorisés. Dès que la situation le permettra, les habitants seront conviés à une réunion publique.

La rue du Martinet à Vatagna fera l'objet en 2021 de travaux conséquents liés aux réseaux Eau Potable et Assainissement.

Lotissement de Vatagna

Pas d'avancement concret sur le projet pour le moment. Une rencontre aura lieu avec le CAUE le 12 mars 2021.

Foncier non bâti

Des courriers seront envoyés aux propriétaires des parcelles du coteau nord pour connaître leur position sur le projet d'éclaircissement donc de déboisement de ce coteau. En fonction des retours, la Commune portera cette action en ayant le souci la pérennité de celle-ci.



Signatures du compte rendu de la séance du 25 février 2021.

ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	Abs-
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	Botom
Willy SCHOEPPS	Schools
Christine BARTHE-WEBER	Murles
Claudette FEUVRIER	/AD MVD
Julien LISSANDRE	CATOVS
Alain PERROT	Perot